

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 297**

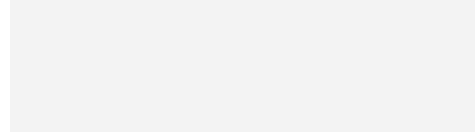
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 297 décrétant des travaux de réaménagement du secteur de la rue Jacques-Cartier ainsi qu'un emprunt de 2 100 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 20 octobre 2015
Approbation par les personnes habiles à voter : 4 novembre 2015
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 8 janvier 2016

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 11 janvier 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier